RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : ACTE MODIFICATIF N°2 DU MARCHE DE MAINTENANCE, EXPLOITATION ET PARAMETRAGE DES SYSTEMES DE TELEPHONIE DE LA VILLE DE VINCENNES, PASSE AVEC LA SOCIETE STELOGY

DÉCISION N° DM-25-002

EN DATE DU 09 JANVIER 2025

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-177 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, Adjoint au Maire ;

VU la décision n°DM-24-077 du 18/03/2024 de signer le marché de maintenance, exploitation et paramétrage des systèmes de téléphonie de la Ville de Vincennes (notifié le 20/03/2024), à prix mixtes : d'un montant forfaitaire de 125 205,89 € HT et d'un montant maximum annuel de 25 000,00 € HT ;

VU la décision n°DM-24-366 du 06/11/2024 autorisant la signature de l'acte modificatif n°1 ;

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n°1 avait pour objet le transfert du marché à la société STELOGY, suite à la simplification juridique du groupe composé des sociétés NOMOTECH, VOIP TELECOM, et de l'ensemble de leurs filiales ;

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n°2 a pour but de corriger une erreur matérielle figurant aux lignes n°62 et 63 du Bordereau des Prix Unitaires (BPU) ;

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n°2 a pour but de modifier à la baisse le nombre de licences figurant à la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société STELOGY, sise 53, avenue de la Pierre Vallée – Zone artisanale de l'Estuaire 50220 POILLEY, l'acte modificatif n°2 du marché de maintenance, exploitation et paramétrage des systèmes de téléphonie de la Ville de Vincennes.

L'acte modificatif n°2 a une incidence financière sur la partie forfaitaire :

	Prestations sur la partie forfaitaire € HT
Montant € HT initial du marché	125 205,89 €
Montant € HT de l'acte modificatif n°1	0,00 €
Montant € HT de l'acte modificatif n°2	-5 760,00 €
Nouveau montant initial du marché en HT	119 445,89 €
TVA (20 %)	23 889,18 €

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250109-Imc1H12778H1-AR
Date de réception en Préfecture : 09/01/2025
Date de Publication : 09/01/2025

Nouveau montant initial du marché en TTC	143 335,07 €

Pour la partie à bons de commande, il n’y a aucune incidence financière sur le montant maximum annuel.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'administration générale, de la sécurité publique et des affaires patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250109-lmc1H12778H1-AR
Date de réception en Préfecture : 09/01/2025
Date de Publication : 09/01/2025